



PROJET ÉDUCATIF

2019-2022

des accueils collectifs de mineurs de la commune de La Jarne

Ce projet éducatif a pour objet de porter à la connaissance de tous (enfants, jeunes, familles, partenaires, financeurs, ...) les objectifs éducatifs des accueils collectifs de mineurs dont la mairie de La Jarne est l'organisateur (sous gestion communale).

Contenu

LE CONTEXTE COMMUNAL

LES DISPOSITIFS ET ACCUEILS PETITE-ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE

OBJECTIFS EDUCATIFS

LE CONTEXTE COMMUNAL, territoire et population

Le territoire de notre commune est singulier. A deux pas de la ville et des champs, au sein de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et de ses presque 168 000 habitants, il est traversé chaque jour par plus de 20 000 véhicules alors que notre village compte à peine 2 500 habitants qui vivent aux rythmes d'associations hyperactives et d'un service enfance jeunesse qui l'est tout autant depuis sa mise en place à la rentrée 2017.

La majorité des locaux petite enfance et enfance est centralisée au niveau du groupe scolaire, mais tout le village est un espace d'accueil. L'ouverture vers l'extérieur est une volonté forte pour que les enfants s'ancrent dans leur territoire mais ne soient pas systématiquement dans les mêmes locaux.

Le PLUi prévoit une extension des habitations portant notre population à environ 3 000 habitants d'ici moins de 10 ans.

La commune dispose de nombreux équipements qui font l'objet d'importantes réfections depuis 4 ans notamment en matière de maîtrise de la consommation énergétique :

- une salle des fêtes qui accueille également beaucoup d'activités associatives,
- un complexe sportif comprenant un gymnase, 2 terrains de foot/touch rugby, un terrain de tennis en extérieur, un city stade et l'Espace Jeunes.
- un parc avec jeux pour enfants, terrain de boules et le Médiabus tous les vendredis
- un groupe scolaire regroupant 7 salles de classe, une salle informatique, une salle de motricité, une salle de sieste, 4 salles d'activités, un restaurant scolaire, un plateau sportif, 2 cours de récréation, un poulailler et un verger
- la salle des trainelles à proximité du groupe scolaire spécialement aménagée pour les 0-3 ans

LE CONTEXTE COMMUNAL, acteurs



LES ACCUEILS COLLECTIFS PRESENTS SUR LA COMMUNE

L'ensemble des accueils de la commune sont sous gestion municipale, l'encadrement est assuré par des agents municipaux qualifiés complétés d'agents polyvalents, dans le respect des taux d'encadrement fixé par la Direction Départementale de la Cohésion sociale (DDCS).

Pour les 3-11 ans

Pour rappel la classe a lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis

	Ecole maternelle	Ecole élémentaire
Matin	8h35* à 12h05	8h30* à 12h00
Après-midi	13h55* à 16h25	14h00* à 16h30

**L'accueil des élèves se fait pendant les 10mn qui précèdent les heures de classe*

Les accueils périscolaires assurés avant et après l'école les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

➤ Accueil périscolaire du matin

Elèves de l'école maternelle	Elèves de l'école élémentaire
7h30 à 8h25	7h30 à 8h20

Il s'agit d'un temps de réveil, de détente et de jeux. L'équipe veille au respect du rythme de chacun. Chaque enfant doit pouvoir choisir avec souplesse son activité voire s'isoler s'il le souhaite.

L'accueil périscolaire est un relais entre les familles et l'école. L'équipe d'animation s'attache à entretenir de bonnes relations avec l'équipe enseignante afin de communiquer et d'avoir une attitude cohérente.

Les enfants de maternelle sont accompagnés dans les classes par les animateurs tandis que les élémentaires rejoignent leurs camarades directement dans la cour de récréation.

➤ La pause méridienne

Seules les activités proposées sont encadrées par la réglementation des accueils collectifs de mineurs.

Elèves de l'école maternelle	Elèves de l'école élémentaire
12h05 à 13h55	12h00 à 14h00

La pause méridienne comprend un temps de repas (1er service de 12 à 13h, 2nd service de 13 à 14h) et un temps de jeu et de détente. Elle est encadrée par une équipe de 8 professionnels complétée par des agents polyvalents communaux.

Le temps du repas : La commune dispose d'une cuisine centrale. Les menus sont établis et validés par la commission « Restauration scolaire » composée des cuisinières, d'élus et de parents d'élèves. Les repas sont cuisinés quotidiennement sur place.

Le temps du repas doit être un temps agréable et convivial. Sur ce temps l'enfant pourra développer son autonomie en se servant lui-même à l'aide de légumiers, en développant la notion de partage et en endossant le rôle de chef de table...

Les enfants sont incités à goûter les plats, ce qui permet de les éveiller et de les sensibiliser au goût en développant leurs papilles et leur curiosité.

Le temps de détente : dans la cour de récréation avec la possibilité d'accéder à de petites activités en groupe (jeux de société, jeux de ballons ...). Il est proposé chaque midi un atelier pour les élémentaires et un pour les maternelles : couture, jeux de société, lecture, arts plastiques, jeux sportifs...

Les petites sections bénéficient d'un temps de sieste alors que les moyens et les grands, après un temps de détente, se regroupent autour d'une histoire avant de regagner la classe.

➤ Accueil périscolaire du soir

Elèves de l'école maternelle	Elèves de l'école élémentaire
16h25 à 18h45	16h30 à 18h45

Les enfants de maternelle sont récupérés dans leurs classes à 16h25 par des animateurs, les enfants d'élémentaire sont récupérés à 16h30.

L'équipe d'animation recueille les informations que l'équipe enseignante souhaiterait transmettre aux familles.

Un goûter est proposé aux enfants dans les réfectoires du restaurant scolaire. Les familles peuvent venir récupérer leur(s) enfant(s) à l'issue du goûter, à partir de 17h.

De 17h00 à 18h45, les enfants sont en accueil libre, des ateliers sont proposés pour ceux qui le souhaitent : activités manuelles, couture, jeux sportifs, aide aux leçons ...

Les enfants disposent pendant ce temps d'une cour pour les jeux libres, de trois salles d'activités et d'une salle de motricité.

Un départ échelonné est proposé aux familles jusqu'à 18h45.

L'aide aux leçons est intégrée à l'accueil périscolaire et proposée aux familles les lundis et jeudis de 17h30 à 18h. Ce service est dispensé sur inscription par des bénévoles et des animateurs.

L'aide aux leçons, comme les ateliers, n'entraîne pas de facturation supplémentaire.

➤ La journée du mercredi en période scolaire

Arrivée des enfants	7h30 à 9h00
Départ des enfants inscrits la matin uniquement*	12h00
Arrivée des enfants inscrits l'après midi avec déjeuner*	12h00
Départ des enfants inscrits le matin avec déjeuner*	13h00 à 13h15
Départ des enfants inscrits à la journée	17h00 à 18h45

*En fonction des activités proposées, l'accueil peut se faire uniquement à la journée.

Lors du retour à la semaine de 4 jours les élus ont donc souhaité garder « l'esprit » des TAP en l'adaptant à l'accueil du mercredi matin.

Un panel d'activités est proposé aux enfants qui se positionnent en fonction de leurs choix (2 choix d'activités par mercredi matin). Les propositions de l'équipe d'animation peuvent être ponctuées par la présence d'intervenants (activités multi sport, musicales, théâtrales...)

Un mercredi par période est banalisé pour favoriser l'organisation de grands jeux, sorties, journées inter-structures. Cette journée-là, l'inscription est possible uniquement pour la journée entière.

Le fonctionnement du mercredi après-midi reste similaire aux années précédentes, à savoir :

- les enfants, en lien avec leur animateur, définissent une thématique pour la période, voire pour l'année ;
- les enfants sont associés aux programmes d'animation et aux éventuelles sorties proposées.

L'accueil extrascolaire assuré en période de vacances scolaires

Arrivée des enfants	7h30 à 9h30
Départ des enfants	17h00 à 18h45

Pour les enfants scolarisés en petite section, l'accueil à la demi-journée peut être organisé jusqu'aux vacances de Noël.

L'accueil extrascolaire est ouvert pendant les périodes de vacances suivantes :

- vacances de février
- vacances d'avril
- vacances d'été : 4 semaines en juillet (et début août) et depuis la reprise en gestion municipale en 2017-2018, 4 jours supplémentaires la dernière semaine d'août
- vacances d'octobre
- vacances de Noël (*depuis 2017*) : un sondage est réalisé auprès des familles afin de connaître leurs besoins sur cette période. Les élus de la commission « Enfance-jeunesse » proposent alors une ouverture ou une fermeture.

Pendant ces périodes de vacances, une thématique choisie par l'équipe d'animation va suivre les enfants tout au long de leur séjour. L'objectif est de favoriser la découverte et l'imaginaire avec des thématiques diverses et variées. L'équipe et les enfants ont le temps de prendre le temps et de vivre au rythme souhaité par les enfants.

Ponctuellement, le centre de loisirs peut ouvrir ses portes jusqu'à 21h30 les soirs où des veillées sont organisées, notamment l'été. Il y a une réelle volonté tant au niveau des élus que de l'équipe d'animation de proposer ces ouvertures spécifiques de l'accueil sur des horaires décalés (veillées, voire nuitées). Ce sont des temps forts, le prolongement d'une journée particulière. Les enfants peuvent choisir leur repas du soir et leurs activités en concertation avec l'équipe d'animation. Il s'agit en général de moments en dehors du centre de loisirs qui constituent un plus apprécié par les enfants et les parents.

Les vacances d'été sont régulièrement l'occasion d'accueillir des intervenants pour compléter les compétences de l'équipe dans un ou plusieurs domaines.

Pour les 11-17 ans, l'espace jeunes

Les jeunes peuvent se rassembler dans un local dédié situé à proximité du plateau multisports des quatre chevaliers (city stade, terrains de foot, terrain de tennis, gymnase...).

Ils y bénéficient d'animation, d'information et de prévention, de sorties, ... en période scolaire le mercredi après-midi et régulièrement autour de soirées thématiques le vendredi soir. Le local fonctionne également durant les vacances scolaires en accueil libre ou autour d'activités. Les horaires d'ouvertures dépendent de la programmation.

La mission de l'Espace Jeunes est de :

- permettre aux jeunes d'être acteurs d'un espace qui leur est spécialement dédié
- favoriser la citoyenneté, l'ouverture des jeunes sur leur territoire
- favoriser la cohésion sociale et l'esprit de solidarité.

OBJECTIFS EDUCATIFS

La vocation principale des accueils collectifs de mineurs dont la mairie de La Jarne assure la gestion est de faciliter l'accès au plus grand nombre à un temps de vivre ensemble récréatif et sécurisant. Tout en facilitant l'organisation de la famille.

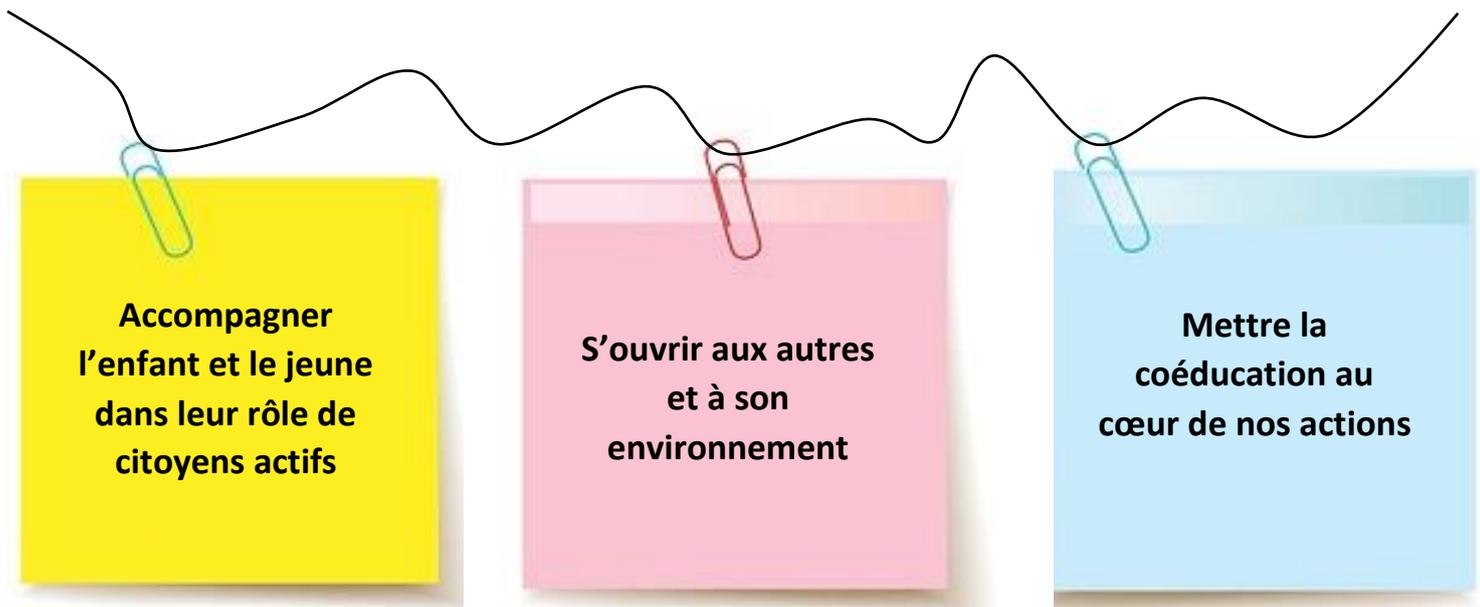
Les objectifs éducatifs sont partagés par tous les accueils, quelles que soient les tranches d'âges concernées. Ils sont déclinés distinctement dans les projets pédagogiques, propres à chaque accueil.

Les accueils participent aux côtés de la famille, de l'école et de l'ensemble des acteurs éducatifs à :

- développer l'autonomie ;
- favoriser la cohésion et la curiosité ;
- permettre la pratique des activités » de loisirs, culturelles et sportives ;

des enfants et jeunes accueillis.

Les élus en concertation avec les familles et les agents communaux ont dressé 3 orientations majeures (*chacune de ces orientations se déclinent en actions détaillées dans le projet éducatif local*) :



Il a été convenu de déterminer des thématiques annuelles fil rouge afin de faciliter la mise en place d'actions partagées tout au long de l'année et de les rendre visibles auprès des familles :

- ✓ 2019-2020 / Le développement durable
- ✓ 2020-2021 / La citoyenneté
- ✓ 2021-2022 / Les cultures du monde